

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2015

Le conseil s'engage pour un plan de désherbage sans phytosanitaires.

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Mathieu BOUE, Nathalie BUSSI, Fred CILLER, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Martine PLOYE, Elian SALANCON, David WILLIAMS.

Absents représentés : Bruno BARRE, Denise CLARION, Marie-Ange PARERE, Yohann SADARGUES.

Absent : Pascale GIL

Secrétaire de séance : Mathieu BOUE.

Plan de désherbage :

Le Conseil accepte les propositions du syndicat des nappes de la Vistrenque et des Costières présentées et explicitées de façon très complète et intéressante par M. AUER du dit syndicat. Il décide de réaliser l'étude proposée précédant la mise en oeuvre d'un Plan de Désherbage Communal (PDC). Il s'agit de désherber sans utilisation de phytosanitaires afin de ne pas mettre en danger la Nappe phréatique.

Travaux rue du Ventoux : le Conseil accepte le projet d'enfouissement des fourreaux destinés à recevoir la fibre optique rue du Ventoux première partie, pour un montant de 10 289,66€ HT.

Création d'emploi : le conseil décide de créer un poste à 24h par semaine suite à la fin d'un emploi aidé de deux ans, pour la cantine, le ménage et les TAP.(une abstention)

Virements de crédit : le Conseil accepte la décision modificative au budget 2015 consistant d'une part à annuler une recette de 200€, non perçue au chapitre 067 (titres annulés) et à en créer une de la même somme au chapitre 013 (atténuation de charges) excédentaire, et d'autre part à créer une dépense en « fonctionnement » de 27 600€ au ch.022 pour l'enfouissement de réseaux téléphoniques prévue à tort en « investissement » et de créer une recette du même montant en diminuant le ch. 65 (dépenses imprévues)de 20 050€ et en augmentant les recettes ch.74 (subventions) de 7 550€, ces travaux étant subventionnés.

Consultation « cantine » : conformément à l'avis de la commission d'appel d'offre, c'est la société API qui est choisie pour la fourniture des repas de la cantine, confectionnés sur place. Le marché s'élève à la somme prévisionnelle de 55 770,28€ TTC.(une abstention)

Consultation voirie : suite à l'avis de la commission, c'est l'entreprise COLAS qui est choisie pour les travaux de rénovation de rues, le montant total du marché, tranche

ferme et tranches conditionnelles se montant à 144 197,87€ HT. Seule la tranche ferme sera réalisée dans la limite des sommes budgétisées.

Fixation de nouveaux tarifs : le ticket de cantine augmente de 0,10€. Il coûte désormais 3,70€. Le prix de l'étude surveillée est porté de 10€ à 11€ par mois et le prix du droit de place de 3 à 4€.

Tarif des TAP : le prix de l'après-midi hebdomadaire de TAP dans le cadre des nouveaux rythmes scolaire passe de 1,50€ à 2€. (deux abstentions)

Servitude piste DFCI : un avis favorable est donné à la mise en place d'une servitude de passage sur la piste DFCI « B 60 » en limite de MARGUERITTES et SAINT-GERVASY pour en assurer plus facilement l'entretien.

Dispositif LAEDER : Le Conseil municipal se prononce favorablement sur la candidature présentée par le Pays Garrigues et Costières de Nîmes dans le cadre du dispositif européen LEADER 2014-2020
De diffuser le plus largement possible l'information liée au programme européen LEADER

Subventions : Les subventions habituelles sont votées pour l'organisation des concours de boules par « la Boule Eclair » dans le cadre de la fête (200€).
Une subvention de 400€ est donnée pour l'organisation du festival de banjo (un vote contre).